Outil de travail
« Prévoyance des entrepreneurs de PME »

Aperçu

Introduction au thème de la prévoyance des PME

Fiche de travail 1 : Catalogue de questions selon les dimensions de l'individu ("privé"), de l'entreprise et de la famille

Présent (phase d'activité)

Fiche de travail 2 : Quelle est la situation en matière de revenus et de patrimoine ?

- Tâche 1 : Bilan privé (valeurs réelles)
- Tâche 2 : Compte de résultats privé (valeurs réelles)
- Modèle de budget (valeurs réelles)

Avenir (retraite)

Fiche de travail 3 : Le concept des trois piliers (y compris l'assurance maladie et chômage)

- Tâche 3 : Compte de résultats privé (budgétisation à partir du moment de la retraite)
- Tâche 4 : Lacune de prévoyance
- Tâche 5 : Horizon temporel

Fiche de travail 4 : Retrait du capital de la caisse de pension (10 critères pour le choix du gestionnaire de fortune)

Fiche de travail 5 : Retrait du capital de la caisse de pension (premier entretien avec un gestionnaire de fortune potentiel)

Fiche de travail 6 : Récapitulatif

Remarques

Les aspects fiscaux ne sont pas abordés dans ce document ni dans ces fiches de travail. Demandez conseil à des experts à ce sujet.
Vous trouverez le thème **« Planification d'urgence »** dans notre étude « PME – Succession de la direction » (entre autres, dispositions en cas d'accident, de décès et d'invalidité)
Ces fiches de travail ne remplacent pas les conseils d'un professionnel.

Introduction au thème de la prévoyance des PME

Fiche de travail 1 : Catalogue de questions selon les dimensions de l'individu (« privé »), de l'entreprise et de la famille

Individu (« privé »)	Notes, réponses et questions
• Quand est-ce que je souhaite prendre ma retraite et quels seront mes besoins financiers après la retraite (en tenant compte des hobbies, des occupations, etc.) ? • Quelle est ma situation patrimoniale actuelle (entreprise et privé) ?	

Entreprise	Notes, réponses et questions
• Ma fortune privée et ma fortune commerciale sont-elles systématiquement séparées ? • À qui souhaite-je transmettre mon entreprise (famille, collaborateurs, investisseur stratégique, etc.) ? • Suis-je tributaire d'une vente ? Combien d'argent vais-je retirer de la vente de l'entreprise ? • Que se passe-t-il si je suis absent de manière imprévue (continuation et propriété) ? • L'entreprise est-elle capable d'être succédée, c'est-à-dire qu'une transmission est-elle possible ? • L'entreprise est-elle pertinente à la succession, c'est-à-dire le successeur pourra-t-il la reprendre et la faire poursuivre ?	

Famille	Notes, réponses et questions
• A quoi faut-il faire attention en matière de régime matrimonial, de droit successoral et de droit fiscal ? • Mon/ma conjoint(e) et mes enfants sont-ils suffisamment couverts ? • Que se passerait-il si je décédais ? Qui hériterait de quels éléments du patrimoine (en particulier de l'entreprise) ? • Est-ce que je dispose de suffisamment de fonds privés pour compenser les non-successeurs ?	

Présent (phase d'activité)

Fiche de travail 2 : Quelle est la situation en matière de patrimoine et de revenus ?

L'illustration ci-dessous montre l'interaction entre la sphère privée et la sphère entrepreneuriale. Les entrepreneurs détiennent souvent une part importante de leur patrimoine sous la forme de participations dans leur propre entreprise. En gris clair, vous voyez que l'évolution de cette part de patrimoine dépend fortement de la valeur de l'entreprise. En outre, vous percevez de l'entreprise un salaire, des dividendes, des intérêts ou des tantièmes. Ainsi, une grande partie de vos revenus (en orange) dépend du succès de l'entreprise. Vous avez donc une structure de patrimoine et de revenus particulière en raison de votre activité d'entrepreneur. Vous êtes ainsi confronté à des risques spécifiques en matière de patrimoine et de revenus. Il est important de suivre une stratégie patrimoniale globale (privée et entreprise).

Avec le « bénéfice » (en gris foncé) dans le compte de résultat privé, vous pouvez accélérer la constitution de votre patrimoine privé. Il est important que vous le fassiez régulièrement tout au long de votre activité professionnelle. Peu avant la succession, il est encore possible d'optimiser la constitution du patrimoine privé, mais plus de la restructurer complètement.

Afin que vous puissiez vous faire une idée simple et rapide de votre situation en matière de revenus et de patrimoine, vous allez d'abord analyser votre bilan et votre compte de résultats dans la dimension privée.

Liens et interdépendances entre la sphère privée et la sphère entrepreneuriale (bilan et compte de résultat).

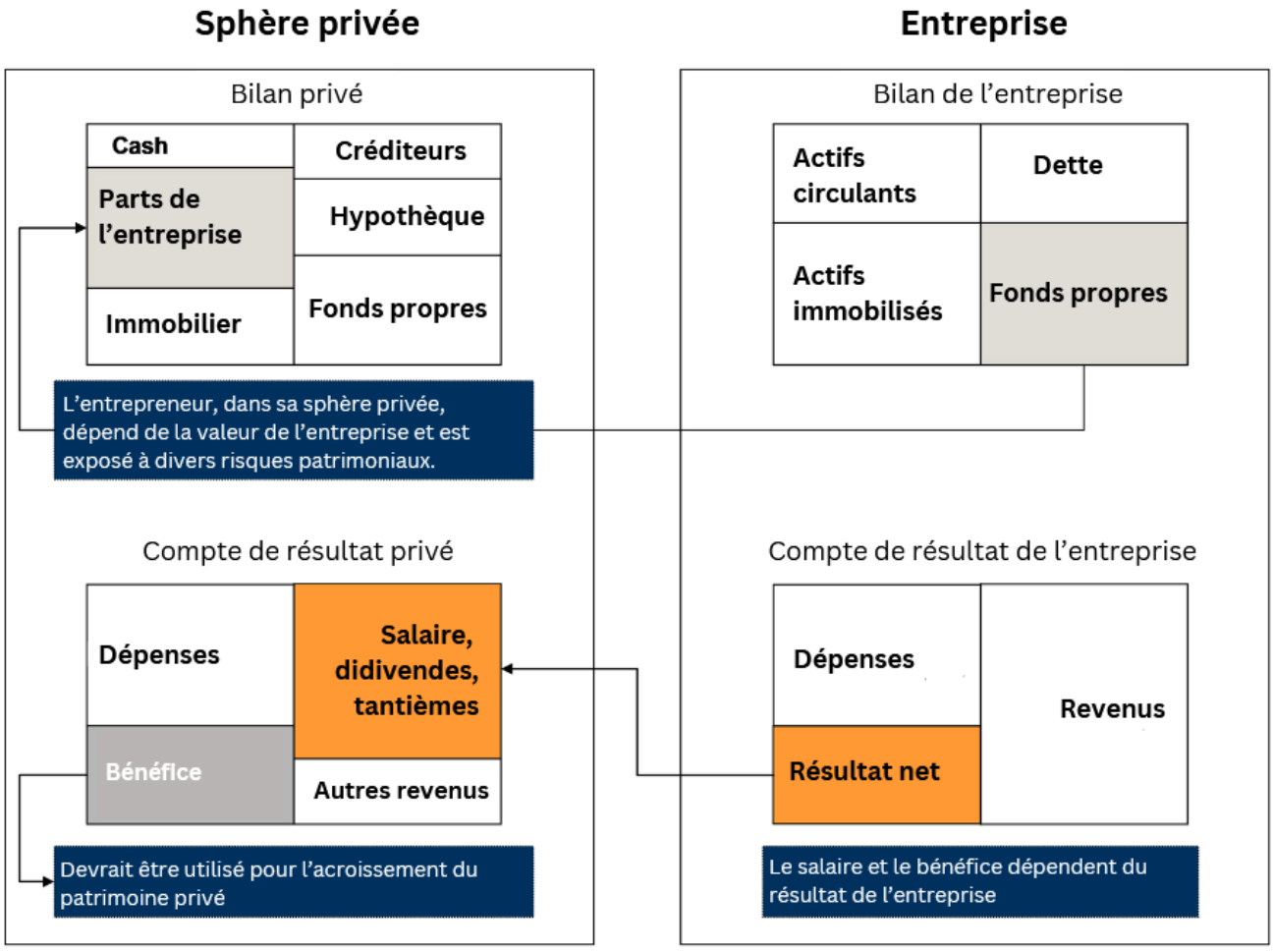

Illustration : Sphères patrimoniales (HOFMANN, SCHIESS 2010:12)

Bilan privé

Votre patrimoine et vos placements vous donnent un aperçu de votre situation patrimoniale. Dans le bilan privé d'un entrepreneur, la participation à l'entreprise constitue souvent la part la plus importante à l'actif. Celle-ci est immobilisée et peu liquide. Il en résulte que la diversification avec d'autres placements n'est pas facile à réaliser. Vos placements (par exemple sous forme d'actions) ou l'immobilier font également partie des placements de capitaux.

Tâche 1 : Bilan privé (situation actuelle)
Dans le récapitulatif, inscrivez à l'actif du bilan votre fortune et vos placements, et au passif vos dettes et obligations (voir à ce sujet votre déclaration d'impôts privée).

Bilan privé		
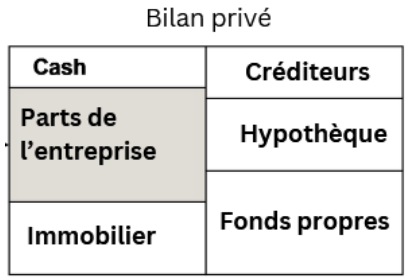	**Actifs** Liquidités Participation dans l'entreprise Immobilier	**Passifs** Créanciers Hypothèque Fonds propres

Compte de résultat privé

Pour le moment, vous disposez d'un revenu régulier provenant de l'entreprise. Afin d'avoir une vue d'ensemble de vos dépenses et de vos revenus, établissez pour vous-même un compte de résultat privé avec vos principales dépenses et vos principaux revenus.

Tâche 2 : Compte de résultats privé (situation réelle)

Inscrivez vos charges et vos produits dans le résumé du compte de résultats. Ne le faites dans un premier temps que pour les charges et produits actuels.

Compte de résultat privé		
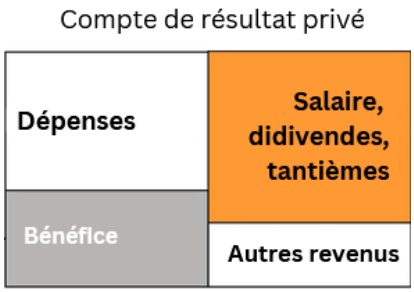	**Charges** Charges diverses Bénéfice	**Produits** Salaire, dividendes, tantièmes Autres revenus

Avec le lien suivant: Budgétisation, vous trouverez un tableau Excel qui vous permettra d'établir un budget.

A la fin, reportez le revenu total et les dépenses totales dans le récapitulatif (Fiche de travail 6 - récapitulatif, à la fin de ce document).

Avenir (retraite)

Fiche de travail 3 : Le concept des trois piliers (y compris l'assurance maladie et chômage)

1er pilier	Notes, réponses et questions
Le 1er pilier comprend • **AVS :** les personnes assurées ont droit à une rente de l'assurance vieillesse et survivants après leur départ à la retraite. Si l'assuré décède, les veufs/veuves ou les orphelins peuvent recevoir une rente. Jusqu'à présent, la rente de veuf est prévue au maximum jusqu'à la majorité des enfants, ce qui fait actuellement l'objet de discussions politiques. • **AI :** l'assurance-invalidité intervient en cas d'incapacité de gain due à un handicap physique résultant d'une maladie ou d'un accident. • **PC :** les prestations complémentaires complètent les rentes AVS/AI du bénéficiaire si ses besoins vitaux ne pas couverts.	

2ème pilier	Notes, réponses et questions
Le 2e pilier comprend • **LPP** : Tout salarié qui gagne un revenu annuel supérieur au seuil d'entrée LPP doit cotiser à la prévoyance professionnelle. Les employeurs indépendants peuvent s'assurer facultativement pour la prévoyance de leur personnel. • **LAA** : les entrepreneurs salariés sont obligatoirement assurés contre les accidents. Les indépendants peuvent s'assurer à titre facultatif en concluant un contrat.	

Liste des choses à faire - A clarifier

Je veux clarifier et régler les points suivants, …	
• … • … • … • …	

3ème pilier	Notes, réponses et questions
Le 3e pilier comprend • **Cotisations au pilier 3a :** la prévoyance liée s'adresse aux personnes actives domiciliées en Suisse. Elles peuvent verser chaque année dans le pilier 3a un montant maximal fixé par la Confédération et exonéré d'impôts. La fortune épargnée est exonérée d'impôt jusqu'au retrait et est soumise à un impôt réduit sur le capital en cas de retrait. Cet impôt est réduit si les cotisations épargnées sont réparties sur plusieurs comptes 3a. • **Cotisations au pilier 3b :** Toute personne (qu'elle soit salariée, indépendante ou sans activité lucrative) peut en principe souscrire à la prévoyance libre du pilier 3b. Par rapport au pilier 3a, la prévoyance libre se caractérise par des possibilités d'organisation plus flexibles. Les cotisations de prévoyance ne sont toutefois pas généralement déductibles du revenu imposable. Les économies d'impôts ne sont donc possibles que dans certaines conditions.	

Assurance maladie et assurance chômage	Notes, réponses et questions
Comprendre l'assurance maladie et l'assurance chômage • **LAMal :** les employés ainsi que les entrepreneurs indépendants résidant en Suisse sont obligatoirement assurés contre le risque de maladie par le biais de l'assurance maladie. • **AC :** seuls les entrepreneurs salariés reçoivent des indemnités journalières en cas de chômage. Les indépendants n'ont pas d'assurance chômage.	

Liste des choses à faire - A clarifier

Je veux clarifier et régler les points suivants, ...	
• ... • • ... • ...	

Tâche 3 : Compte de résultats privé (budgétisation à partir du moment de la retraite)

Si vous prenez votre retraite à la date normale ou plus tard, vous recevrez une rente de vieillesse. Selon l'endroit où vous avez cotisé pendant votre vie professionnelle et le montant que vous avez versé, votre rente de vieillesse sera plus ou moins importante. C'est pourquoi votre prévoyance vieillesse personnelle est un point très important lors de la succession. Plus votre prévoyance vieillesse est développée, plus vous aurez de marge de manœuvre lors de la négociation du prix de vente.

Une règle générale indique qu'à la retraite, on a besoin d'environ 80% de son dernier revenu. Avec la question précédente, vous avez obtenu un aperçu de l'état actuel de vos revenus et de vos dépenses. Vous allez maintenant déterminer à combien devrait s'élever votre pension de retraite. L'objectif de cette tâche est de savoir si vous risquez de présenter une lacune de prévoyance, c'est-à-dire que vos revenus à la retraite ne couvriraient plus vos dépenses. En fonction du temps qu'il vous reste avant votre retraite, vous pouvez encore corriger cette lacune de prévoyance.

Répondez aux questions suivantes afin de vous faire une idée de votre propre prévoyance vieillesse.

1er pilier	Notes, réponses et questions
Avez-vous cotisé à l'AVS sans interruption et pouvez-vous compter sur une rente complète maximale ?	

La rente de vieillesse mensuelle minimale (en 2021) s'élève à CHF 1'195 (14'340 par an) et la rente maximale à CHF 2'390 (28'680 par an). Les couples mariés reçoivent ensemble une rente maximale de CHF 3'585 (les deux rentes individuelles d'un couple ne peuvent pas dépasser ensemble 150% de la rente maximale pour une personne seule.

2ème pilier	Notes, réponses et questions
Quelle est la pension de retraite attendue ?	

Le certificat de la caisse de pension vous permet de déterminer le montant de la rente à laquelle vous pouvez prétendre chaque année.

3ème pilier	Notes, réponses et questions
Quel est le montant de l'épargne que vous avez déjà accumulée dans le cadre de la prévoyance privée (3e pilier) ?	

Si vous décidez de percevoir une rente (un montant fixe mensuel) du 3e pilier - de quel montant s'agit-il ? Si vous souhaitez percevoir le 3e pilier sous forme de capital (c'est-à-dire la totalité du montant), vous devez inscrire cette valeur au bilan (liquidité) et non comme revenu dans le compte de résultats.

Inscrivez les revenus totaux de la prévoyance vieillesse (piliers 1-3) dans le récapitulatif (Fiche de travail 6). Pour les dépenses, vérifiez si elles changeraient à la retraite et adaptez-les encore le cas échéant.

Réfléchissez en outre si vous avez encore d'autres revenus qui se poursuivront après la retraite, comme des tantièmes, des dividendes, etc. Si c'est le cas, ajoutez ces revenus au revenu total.

Tâche 4 : Lacune de prévoyance

Si vos dépenses à la retraite dépassent vos revenus, vous avez alors une lacune de prévoyance.
Insérez les entrées correspondantes dans le récapitulatif (Fiche de travail 6).

Avez-vous un excédent (revenu > dépenses) ou un déficit (revenu < dépenses) ?

Ai-je une lacune de prévoyance ? Si oui, quelle est son ampleur ? Comment puis-je la combler ?

Vous avez une lacune de prévoyance ? Pour la combler, vous avez le choix entre les options suivantes :

Options en cas de lacune de prévoyance	Cette option me convient-elle : Oui ou non ?
A - prendre sa retraite plus tard	
B - réduire les dépenses	
C - cotiser à la caisse de pension, c'est-à-dire développer volontairement le 2e pilier	
D - mettre en place ou développer le 3e pilier	
E - Où puis-je faire des économies sur les coûts ? (Voir le tableau budgétaire "Situation actuelle" ci-dessus)	
F - D'autres idées...	

Tâche 5 : Horizon temporel

En tant qu'entrepreneur, c'est à vous (presque exclusivement) de décider quand vous souhaitez prendre votre retraite. Avez-vous déjà réfléchi au moment opportun ? Souhaitez-vous arrêter de travailler avant l'âge ordinaire de la retraite ? Ou êtes-vous prêt ou contraint de travailler au-delà de cet âge ?

Le moment de la retraite influera sur votre pension et donc sur l'organisation de votre patrimoine.

Est-ce que je souhaite arrêter de travailler avant l'âge ordinaire de la retraite ? Suis-je prêt ou contraint de travailler au-delà de cet âge ?

La question de savoir quand vous souhaitez conclure votre succession et vous retirer de l'entreprise est d'une grande importance. En fonction de ce moment, vous aurez plus ou moins de temps pour optimiser votre situation de prévoyance financière.

Notez brièvement dans le résumé comment vous voyez votre horizon temporel personnel.

Dans combien d'années ai-je l'intention d'achever ma succession et de me retirer de l'entreprise (engagement/collaboration rémunérée ou non dans l'entreprise) ?

Fiche de travail 4 : Retrait en capital de la caisse de pension – 10 critères pour le choix du gestionnaire de fortune (règles empiriques)

Ces règles empiriques sont simples à comprendre. Le défi consiste à les appliquer de manière disciplinée et cohérente.

Critères	Mes notes
1. Les apparences sont trompeuses Les prestataires de services de gestion de fortune se distinguent par un marketing habile et des brochures sur papier glacé. L'expérience montre qu'une clarification détaillée est indispensable. Une bonne réputation ne doit pas être une fin en soi, mais seulement le début d'un examen plus approfondi. Une philosophie de placement claire, un processus de placement compréhensible et une performance historique sont des indicateurs de la qualité effective du prestataire.	
2. Investiguer soi-même les points importants Comme il n'est pas possible d'obtenir de notation pour de nombreux établissements bancaires et gestionnaires de fortune, en particulier s'ils ne sont pas cotés en bourse, il convient de s'appuyer sur ses propres critères d'évaluation. Une structure de propriété claire et bien structurée ainsi que la transparence du modèle de rémunération de la banque, du fonds ou du gestionnaire de fortune sont des indications précieuses à cet égard.	
3. Une gouvernance présente La gestion des risques et les processus de contrôle doivent être vérifiés périodiquement. Un organe de révision indépendant, l'existence d'une organisation de surveillance proactive ou d'un système de contrôle interne (SCI) constituent des points d'évaluation importants.	
4. Stratégie de placement à long terme avec indices de référence L'expérience montre qu'une stratégie de placement clairement définie et suivie en permanence dans des catégories d'actifs éprouvées conduit à une meilleure (bonne) performance à long terme. En outre, la comparaison avec un *benchmark* (indice de référence) pertinent et largement répandu n'est guère possible lorsque les véhicules de placement changent constamment. C'est pourquoi une stratégie de placement clairement définie et suivie en permanence, dans des catégories de placement éprouvées, est, pour diverses raisons, souvent correcte et judicieuse.	

5. Compréhension des produits L'investisseur ne doit investir que dans des produits qu'il comprend. Les produits financiers opaques sont déconseillés, car ils comportent des coûts élevés (appelés coûts TER) ainsi que des risques inutiles.	
6. Un reporting compréhensible Un reporting (rapport périodique) régulier et accessible avec les chiffres passés devrait permettre de clarifier l'évolution du portefeuille de placement. En outre, des indices de référence devraient être incluses à des fins de comparaison et le rendement net, déduction faite de toutes les composantes de coûts, devrait être indiqué.	
7. Contrôle indépendant de la performance La performance et le rendement d'un patrimoine peuvent être calculés de nombreuses manières différentes. Les déclarations sur la performance doivent être considérées avec prudence si la manière dont ce calcul est effectué n'est pas clairement déclarée. Il existe en effet des normes internationales pour la mesure de la performance ; les métriques devraient être conformes aux GIPS. D'autres méthodes peuvent être utilisées si elles sont établies par un institut indépendant et calculées selon une méthodologie déclarée ; par exemple la KGAST pour les fondations de placement du 2e pilier.	
8. Des bases contractuelles claires Les bases de la gestion de fortune devraient être fixées de manière brève, claire et compréhensible dans un contrat de gestion de fortune. En l'absence d'un tel contrat, le client se retrouve démuni en cas de problème. Dans le cas de contrats (trop) détaillés, la question se pose de savoir qui devrait être protégé de qui.	
9) Répartition des risques et prévention des conflits d'intérêts Il est étonnant de constater qu'il existe encore des personnes qui confient tout leur capital à une seule personne ou à un seul établissement bancaire. Dans ce cas, le mot d'ordre est de la sécurité. Il est impératif de répartir les risques. Selon l'importance de la fortune, une répartition entre plusieurs établissements bancaires et gestionnaires de fortune s'impose. Une séparation de la banque dépositaire et de la gestion de fortune peut réduire les conflits d'intérêts.	

10. Conseil indépendant Le conseil en investissement gratuit présente un risque de conflit d'intérêts. Le conseil « gratuit » doit être regagné par le biais de commissions ou d'autres moyens. C'est pourquoi nous recommandons de faire appel à un expert.	

Fiche de travail 5 : Retrait de capital de la caisse de pension – Premier entretien avec un gestionnaire de fortune potentiel (catalogue de questions)

Question	Réponses du gestionnaire de fortune
Sécurité et transparence ? Quels mandats de gestion de fortune pouvez-vous me proposer qui mettent l'accent sur **la sécurité et la transparence** ? Comment cette **transparence** est-elle assurée ? Quelles informations me fournissez-vous et à quelle **périodicité** (composition des classes d'actifs jusqu'au niveau des titres individuels, rendements, etc.) ? Comment la **sécurité** est-elle intégrée dans le cadre du mandat ? Quelles classes d'actifs sont incluses et à quelles proportions dans le mandat ?	
Gestion : active, passive ? Quels sont les coûts ? Dans quelle mesure le mandat est-il géré activement ou passivement - et qu'est-ce que cela signifie pour moi du point de vue des coûts ?	
Liquidité : sortir du mandat ? Quelle est mon degré de liquidité ? En combien de temps puis-je me retirer du mandat et à quel prix (coûts) ? Y a-t-il des durées, des délais d'attente ou des restrictions de retrait à respecter?	
Coûts et exemples ? Combien coûtent ces variantes de gestion de fortune qui me sont proposées ? Qu'est-ce que cela signifie pour moi en CHF et en % par an (donc pas seulement en %) ? Veuillez faire un exemple de calcul de ce que me coûte le mandat, par exemple par an, si je vous laisse CHF 500'000. Est-ce que ce sont tous les coûts ou y en a-t-il d'autres ?	
Et si je vous apporte plus d'argent ? La structure des frais/coûts change-t-elle si je vous apporte plus d'argent ? Si oui, quoi ?	
Documents et « petits caractères » ? Veuillez me remettre les documents relatifs à ce qui a été discuté, y compris l'exemple de calcul effectué, ainsi que « ce qui est écrit en tout petit » (conditions détaillées) du contrat de mandat.	

Fiche de travail 6 : Récapitulatif

Retraite dans	
_____ années	Âge actuel : _____

Bilan privé	
Patrimoine privé Total des liquidités : _____ Total des titres : _____ Total des biens immobiliers : _____	Dette privée Total hypothèques : _____ Total autres crédits : _____

Compte de résultat privé – Actuel	
Total des revenus privés _____	Dépenses privées _____

Compte de résultat privé – Retraite	
Total des revenus privés _____	Dépenses privées _____

Lacune / excédent de prévoyance	
Écart de rémunération : CHF _____ / mois	Excédent : CHF _____ / mois

Mesures à prendre possibles

Le thème de la prévoyance est traité dans l'étude n° 6 « Prévoyance des entrepreneurs de PME ».